



Assemblée Générale de PROSIMAR 09 Août 2024

S^{te} Marguerite de Pornichet, le 10 juillet 2024

Chers amis, chères amies de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 09 août 2024 à 10 heures

Enregistrement à partir de 9h30

Salle des Evens, Espace Camille Flammarion

7 Boulevard de la République - PORNICHET

(utilisez de préférence votre vélo, le co-voiturage et le parking du 8 mai)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- 1) Accueil des adhérents et des personnalités invitées
- 2) Rapport d'activités 2023 - 2024
- 3) Rapport financier 2023 (Avoir. Compte de résultat. Cotisations)
- 4) Vote des résolutions et élection de membres au Conseil d'Administration
- 5) Questions et avis des adhérents
- 6) Echanges avec M. le Maire

La réunion sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un cocktail-apéritif. Réservez un peu de temps jusqu'à 13h...

Nous comptons sur votre présence, et si vous ne pouvez assister à cette Assemblée Générale, veuillez :

- 1- soit nous retourner le pouvoir ci-joint (ou le confier à un autre membre).
- 2- soit voter par correspondance, (document ci-joint)

Appel à candidatures :

Notre Conseil d'Administration a **un urgent besoin de renouvellement, de rajeunissement, et aussi, de progrès en termes de parité homme-femme.** En année normale, le CA se réunit une fois par trimestre : n'hésitez pas à faire acte de candidature....

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux

Pour le Conseil d'Administration,

Eric LORY, co-président

Alain Doré, co-président

PROSIMAR, association environnementale, agréée association d'usagers par A.P. du 30.12.2013

Co-Président : Alain Doré

téléphone : 06 80 20 38 40

courriel : info@prosimar.org

Co-Président : Eric Lory

téléphone : 06 08 48 70 98

courriel : info@prosimar.org

Correspondance : Espace Camille Flammarion,

7 Boulevard de la République,

44380 PORNICHET

POUVOIR

Je soussigné M.....

- donne pouvoir de me représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de PROSIMAR du 9 Août 2024 à M[1] [2]

- Fait à : le.....2024
○ *mention manuscrite* « Bon pour pouvoir » et signature :

[1] à remettre au bénéficiaire du pouvoir ou Pouvoir en blanc à faire parvenir avant le **06 août**

[2] Par courrier avant le **06 août 2023**, sous enveloppe fermée avec nom et adresse au dos de l'enveloppe, adressé à : PROSIMAR, ECF, 7 avenue de la République, 44380 PORNICHET
ou par e-mail (courriel) à : info@prosimar.org

ou vote par correspondance avec le bulletin de vote ci-après [3]

VOTE PAR CORRESPONDANCE

AG ORDINAIRE :

Résolution n°1 : L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité de l'exercice 2023-2024 présenté par le Conseil d'Administration.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°2 : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2023, et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°3 : L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2024 comme suit:

Cotisation simple : 21 € // couple - famille : 30 € // soutien : 45 € // Personne morale : 36 €

POUR : CONTRE ABSTENTION

Résolution n°4: L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Mr Eric LORY, membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2028.

POUR CONTRE ABSTENTION

Résolution n°5 à 13 (sous réserve de candidats) :

L'Assemblée Générale élit membre du Conseil d'Administration ; son mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2028.

[3] Par courrier confidentiel avant le **06 août 2023**, sous enveloppe fermée avec nom et adresse au dos de l'enveloppe, adressé à : PROSIMAR, ECF, 7 avenue de la République, 44380 PORNICHET

ou par e-mail (courriel non confidentiel) à : info@prosimar.org



Acte de candidature au Conseil d'Administration

A retourner à PROSIMAR :
Espace Camille Flammarion
5, Avenue de la République 44380 PORNICHET
Ou par e-mail à **info@prosimar.org**

Avant le mardi 08 août 2023

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace. Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : _ _ _ _ Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél.

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél.

adresse courriel (e-mail)@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1.
2.
3.

Date...../ 2024



SIGNATURE.....

PROSIMAR, association environnementale, agréée association d'usagers par A.P. du 30.12.2013

Co-Président : Alain Doré

téléphone : 06 80 20 38 40

courriel : info@prosimar.org

Co-Président Eric Lory

téléphone : 06 08 48 70 98

courriel : info@prosimar.org

Correspondance : Espace Camille Flammarion, 7 Boulevard de la République,

44380 PORNICHET